



**Formulaire pensions de retraite -
Revenu de remplacement**

Date :

Réf. :

Demande de renseignements relatifs à vos revenus de remplacement belges ou étrangers. Le cumul d'une pension de retraite avec une allocation d'interruption de carrière n'est pas autorisé. Le cumul d'une pension de retraite avec un autre revenu de remplacement peut influencer le montant du revenu de remplacement

(A remplir en bleu foncé ou en noir)

Nom et prénoms :

Adresse :

Numéro de téléphone : **e-mail :**

QUESTIONS Répondez séparément à chaque question	REPONSES Pour les questions OUI – NON, entourez la réponse exacte (en cas d'erreur, biffez les deux possibilités et écrivez la réponse correcte dans l'espace qui précède)
De quel revenu de remplacement s'agit-il ? 1. indemnité d'incapacité primaire 2. indemnité d'invalidité (belge uniquement) 3. allocation de chômage 4. prépension 5. allocation d'interruption de carrière 6. autre	Cochez la case correspondante ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Lesquelles ?
Quel est l' organisme qui liquide votre revenu de remplacement ?	Nom : Adresse :
Quel est le n° d' identification ou de paiement ?	
Quelle est la date de prise de cours ?	 / /
Renoncez-vous au revenu de remplacement ? Si oui, remplissez la première partie de la déclaration complémentaire ci-jointe et faites remplir la deuxième partie par l'organisme qui paie le revenu de remplacement.	OUI - NON

Je déclare sur l'honneur que la présente déclaration est sincère.

Si j'ai fait remplir ce formulaire par une tierce personne, je fais précéder ma signature de la mention "**Lu et approuvé**".

Fait à, le

signature

Veuillez renvoyer ce formulaire au

00170 01.20 03/05

Service fédéral des Pensions (SFP) – Pensions de fonctionnaires
Contact Center - Tour du Midi - Esplanade de l'Europe 1 - 1060 Bruxelles

numéro spécial pensions : 1765 (gratuit)

tél de l'étranger : +32 78 15 17 65

www.sfpd.fgov.be – cc.fr@sfpd.fgov.be

